

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Industrie - enquête publique - QUADRAN Energies Libres

Date :Thu, 4 Oct 2018 17:49:41 +0200

De :Cyril Dumas

Pour :pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part de ma surprise lorsque j'ai eu appris la semaine dernière, par le biais de l'association DTPBR, la finalisation du projet d'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Pleugueneuc : L'éolienne la plus proche se situerait à 1100 mètres de mon domicile.

Outre le fait que j'aurais préféré apprendre cette nouvelle par l'intermédiaire d'une communication individuelle des riverains, dont j'estime faire partie, je vous fais part de mes inquiétudes non seulement pour moi mais aussi pour ma famille.

En premier lieu, je me suis renseigné sur les potentiels désagréments que peut représenter un parc éolien à moins de 1500 mètres d'habitations. Ainsi j'ai pu prendre connaissance de [ce rapport](#) de l'académie de médecine du 3 mai 2017 qui se montre plutôt rassurant quand au risque de nuisance sonore mais qui néanmoins indique en page 9 un risque de stimulation de l'oreille interne chez les personnes prédisposées dont la conséquence se manifeste par un ensemble de troubles médicaux énumérés en page 5. Il semble qu'il n'y ait plus qu'à espérer ne pas faire partie de ces personnes...

D'autre part, [cet article](#) reprend la conclusion d'une enquête publique relative à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86160). Il est clairement indiqué que trois Tribunaux et Cours d'Appel ont reconnu que la proximité entre parcs éoliens et habitations entraîne une décote de celles-ci, souvent évaluée à 30 voire 40 %. Ayant prévu de revendre ma maison dans quelques années, j'ai le sentiment de me faire spolier et ce à priori en toute légalité. Je précise que mon crédit n'est pas encore fini de payer.

Cependant, si je mets de côté mes intérêts basement égoïstes et capitalistes comme le considèrent certains (voir [page 78](#) de l'étude sur l'acceptabilité sociale des parcs éoliennes en Bretagne mis à disposition sur le site de la DREAL) et que je m'intéresse d'un peu plus près à la solution que l'on veut imposer à deux pas de mon domicile : je comprends à la lecture des rapports préalables que les éoliennes vont être bridées afin de rester en dessous des seuils sonores admis par la loi. De plus, dans le but de préserver une espèce de chauve souris vivant à proximité, les éoliennes vont même être stoppées durant 4 heures toutes les nuits.

En conclusion, je m'interroge sur la pertinence de ce projet sachant qu'il existe bien d'autres solutions visant la production d'énergie telles que les [hydroliennes fluviales](#) qui présentent l'intérêt d'une production sans intermittence, tout à fait écologiques et peu coûteuses.

Je tiens à vous remercier pour votre patience et j'espère que vous comprenez mon inquiétude sachant que je ne suis pas le seul à avoir ce ressenti.

Je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes salutations les plus respectueuses.

Cyril Dumas